Copie d'une Lettre d'un Capitaine présentement au Cap François, venue par le navire le Cap-François, *arrivée à Nantes, en trente-huit jours, le 15 novembre 1791, adressée à Paris, à M. W—.*

Au Cap, le 27 septembre 1791.

J'ai l'honneur de vous annoncer mon arrivée du 18 du courant. Plût à Dieu que je fusse encore à Nantes, et savoir ce qui se passe ici; je me vois à la veille de faire un voyage ruineux, sans pouvoir rien vendre, et sans apparence de fret. Les nègres sont révoltés depuis le 22 août dernier: ils ont brûlé une partie de la plaine du cap; deux cents sucreries et beaucoup de caféteries sont incendiées; par-tout où ils trouvent les blancs, ils les massacrent; plus de deux cents ont déja reçu la mort. Nous avons trois petites armées en campagne. Une tient les défilés de Caracole, pour les empêcher de pénétrer plus avant, et de s'étendre sur le fort Dauphin et ses dépendances; l'autre est proche l'Aretibonite, pour pareillement les empêcher de pénétrer de ce côté; et la troisième, qui est la plus forte, les combat partout où elle les trouve: on en fait souvent une boucherie; mais ils se recrutent facilement. On a entouré la ville d'une forte palissade. La plus grande partie des nègres, répandue dans son enceinte, sont renfermés dans l'église, et répartis sur les bâtimens de la rade, et on est à la veille de tous les égorger, si le salut du peuple et la loi suprême l'exigent. Il vaut mieux tuer des hommes sans frein, que de s'exposer à périr. Un embargo est mis sur tous les navires de l'Europe: sans cela je serois déja parti, et j'aurois pris la route des isles du Vent. On n'a encore expédié qu'un navire pour

France, et ce, trois semaines après l'insurrection. Tous les magasins sont fermés ; on ne vend et on ne reçoit rien, toutes les dettes sont payées ; au moins c'est ce qui se dit ici. Je ne vois pas qu'il y ait rien à craindre pour la ville, et nous aurons toujours la ressource de la mer, en attendant les secours demandés par nos adresses à toutes les chambres de commerce de France ; secours qui doivent être prompts et formidables, si la France veut conserver Saint-Domingue, et s'intéresser encore au malheur de ses habitans.

Après vous avoir parlé des maux qui désolent cette triste contrée, je vais parler de ce qui y a donné lieu. Je suis bien éloigné de blâmer le décret du 15 mai dernier, en faveur des gens de couleur libres, *je l'approuve et j'en desire l'exécution ; par là la colonie sera plus forte, plus florissante, mieux assurée à la métropole, et tous les citoyens françois en ressentiront les effets salutaires.* Mais qu'il y a loin de ce point desiré à celui où nous sommes ! en faisant passer ce décret dans la colonie, *il devoit être appuyé par des forces suffisantes pour empêcher les colons de le rejeter*, et les gens de couleur libres de lui donner une extension qu'il ne peut ni doit avoir. La France n'en a rien fait ; elle s'en est rapportée au patriotisme des uns et à la parole des autres ; et en cela elle a manqué de prévoyance. Les colons sont naturellement fiers, présomptueux, mal élevés, et, pour trancher le mot, *nés despotes*, accoutumés à commander à des esclaves ; ils regardent à-peu-près comme tels ceux qui sortent de cette race ; et il faut un siècle pour vaincre ce préjugé. Les gens de couleur libres sentent toutes leurs forces, connoissent leurs droits, sont aussi fiers qu'eux, les haïssent et veulent être leurs égaux. Aussi-tôt que le décret fut connu dans la colonie, les blancs s'assemblèrent dans leurs quartiers respectifs ; le résultat de ces assemblées fut la nomination des membres

d'une nouvelle assemblée générale, séante au Cap, et la résolution de plutôt mourir que de l'accepter. Le président, dont les ancêtres sont nés dans l'Affrique, et que l'on croit blanc parce qu'il le dit, ouvrit la séance, *portant la cocarde noire*, avec des écharpes de la même couleur : aussi-tôt les cocardes noires deviennent à la mode, la moitié du Cap en portèrent, et tous disoient hautement que la France ne leur étoit plus rien. L'abbé Grégoire fut pendu en effigie, et toute l'assemblée nationale fut traitée avec le dernier mépris. Pendant que les blancs se portèrent à ces excès, des gens de couleur libres, du sud et de l'ouest, prirent les armes, et, après plusieurs massacres, forcèrent les blancs de les assimiler à eux; non-seulement en approuvant le décret qui ne reconnoît pour citoyens actifs, que ceux nés de pères et de mères libres ayant propriété, mais tous indistinctement, ne voulant même pas qu'il fût question des qualités requises qu'on demande aux blancs. Dans la province du nord la conduite a été différente; se sentant plus foibles que les blancs, quelques uns d'entre eux, avec des blancs de leur parti, ont soulevé les ateliers, et dans un instant la Marmelade, le Dondon, le haut du Cap, le quartier Morin, la petite Anse, Limonade et deux autres, c'est-à-dire huit paroisses ont été la proie des flammes. Le mot de ralliement est la liberté; on leur a fait entendre que le roi les rendoit libres trois jours de la sémaine, et que les trois autres jours ils travailleroient pour leurs maîtres, moyennant 3 liv. par jour. Ils ont pris les canons et les armes des diverses paroisses incendiées. On soupçonne les Espagnols de leur faire passer des munitions, car ils sont fort bien approvisionnés, et tous les aristocrates répandus dans la colonie soufflent le feu. Ils ont un roi qui agit en tyran sur ses propres sujets, et se nomme François, autrefois esclave de

M. Papillon, et maron depuis plusieurs années; ayant été en France et sachant lire et écrire. On a trouvé l'autre jour, dans la poche d'un de leurs chefs, tué dans une attaque, un billet conçu en ces termes: « J'ordonne au nommé ...., major-général de la cavalerie, de tuer les nommés George et Boukeman, par-tout où ils les trouveront ; signé, François, roi ».

Au moment de l'alarme on se mit en marche; et les gens de couleur libres du Cap, craignant pour leur propre vie, vinrent offrir leur secours, demandant les mêmes prérogatives que leurs frères du sud et de l'ouest. Leur demande leur fut accordée, et leur secours accepté. Voilà donc ces mêmes colons qui, quelques jours avant, refusoient le décret au péril de leur vie, et qui aujourd'hui accordent plus qu'il ne convient; qui, dans un moment d'effervescence, agissant en énergumènes, avoient pris la cocarde noire et vomi des horreurs contre la France, reviennent peu-à-peu, forcés par la nécessité; mais toujours dans la ferme résolution de ne rien accorder, s'ils sont les plus forts.

Nous-mêmes, tous les capitaines représentant le commerce de France, sommes vexés à un point que nous ne pouvons bientôt plus supporter. L'assemblée nous force de payer, et elle ne veut pas nous entendre lorsque nous demandons ce qui nous est dû : elle prend dans nos magasins ce dont elle a besoin, sans le consentement du général. Tous les pouvoirs sont dans cette assemblée, et nous ne pouvons pas mettre nos effets et notre argent à bord de nos navires, sans encourir la peine de confiscation; toutes nos représentations ont été sans effet, et nos adresses méprisées : on ne s'est pas caché de nous dire que jusqu'ici la colonie avoit appartenu à la France.

Dans le commencement de la révolte, l'assemblée a dé-

mandé des secours aux Anglois. Ils sont venus de la Jamaïque, sur une frégate et deux corvettes, apporter quelques fusils pour sauver les apparences, *mais certainement pour s'aboucher avec elle* : un de ces bâtimens est encore en rade, et les deux autres sont partis pour Londres. *Ils prennent si peu d'intérêt à la métropole, qu'ils ont*, comme je l'ai dit plus haut, *laissé passer dix-huit jours sans expédier un aviso*, et la France apprendra par d'autres voies les malheurs de sa colonie.

Comme à l'arrivée des Anglois, nous n'avons pas caché notre façon de penser, et que, par nos adresses aux chambres de commerce de France, nous mettons dans tout son jour la conduite de cette assemblée, elle vient de se décider à envoyer en France six députés, *dans l'intention sans doute de leurrer l'assemblée nationale*, de se disculper et de nous taxer de mauvaise foi. *Qu'on ne les croie pas en tout ce qu'ils diront*, c'est ce que je desire, et que la France fasse la plus grande diligence, sans quoi tout est perdu ; il ne faut pas moins de dix mille hommes, douze cents chevaux et une escadre, pour faire rentrer les nègres dans leur devoir, faire taire l'orgueil des blancs, en faisant exécuter le décret, et remettre les gens de couleur dans leurs justes bornes.

28 septembre. — Nous recevons la nouvelle que les nègres viennent d'être battus ; on en a beaucoup tué : ils sont maintenant aux pieds des Mornes, prêts à y entrer. On leur a pris presque tous leurs canons, et quoiqu'on les fasse fort nombreux, je ne crois pas qu'ils passent trois mille, dont le quart est armé. On doit, dans quelques jours, faire une grande expédition pour les renfermer ; si elle est bien conduite, il n'en échappera pas un : mais quand ils seroient tous pris ou rentrés dans le devoir, il faut des forces à la colonie pour lui faire sa constitution et la maintenir dans l'ordre. Les blancs n'attendent que le moment avantageux pour chicaner les gens de couleur libres.

29 septembre. — La frégate angloise est toujours mouillée sur cette rade, et sir Edouard, chef du conseil de la Jamaïque, est toujours ici. On dit que sir Edouard est le bras droit de Pitt, ministre d'Angleterre. L'assemblée générale a écrit une lettre de remercimens à ce ministre, parce que sir Edouard a eu la bonté d'apporter des farines de la Jamaïque, que l'on leur paie 10 gourdes; tandis que celles de France, bien supérieures aux farines angloises, sont taxées à 60 livres, et que, par la grande quantité que l'on en trouve à ce moment au Cap, on ne la vend que 36 à 40 livres. Ils ont tous juré de faire le plus de mal qu'ils pourront. Le beurre est taxé à 20 sous, l'huile à 36 sous le pannier, le vin à 20 gourdes, et ainsi du reste.

30 septembre. — Une partie de l'armée vient de rentrer pour se reposer. On se dispose, sous quelques jours, à faire une expédition par mer et par terre.

1er *octobre.* — La frégate angloise vient de partir, et deux députés de l'assemblée sont nommés pour aller faire *un emprunt de six millions A LA JAMAIQUE*, et *prendre sûrement d'autres mesures.*

2 *octobre.* — Le second aviso vient de partir; il porte six commissaires de l'assemblée générale. Je désire qu'ils soient mal reçus; *leur mission APPARENTE*, aussi-tôt arrivés à Saint-Malo, où ils doivent débarquer, est de se rendre auprès de l'assemblée nationale, *pour presser l'envoi officiel du décret du 15 mai*, et des commissaires dans la colonie, de faire un emprunt au nom de Saint-Domingue, pour rétablir la culture, et demander des forces pour mettre les nègres dans leur devoir.

Leur mission SECRETTE est de faire des adresses aux quatre-vingt-trois départemens, pour, de concert avec eux, obliger l'assemblée nationale *à retirer ce même décret*, *et remettre les gens*

de couleur comme ils étoient ci-devant, et par conséquent le bouleversement de la colonie. Il a été pareillement décidé de laisser partir pour France autant de navires comme il en est entré depuis l'embargo; plusieurs s'apprêtent, et vont partir incessamment.

4 octobre. — Le *Cap françois* doit partir jeudi; il est tout expédié, et c'est par lui que vous recevrez cette lettre et plusieurs paquets pour la chambre de commerce. Le général M. Blanchelande a reçu une lettre venant du camp des nègres : elle porte en substance qu'il ait à faire sortir tous les blancs de la colonie, sans quoi ils seront tous massacrés, et qu'il y a assez long-temps qu'ils arrosent Saint-Domingue de leur sang, pour qu'il leur appartienne.

Les droits sont doublés par ordre de l'assemblée; elle ne sait comment faire pour avoir de l'argent; ses honoraires sont d'environ cent *portugais* par jour.

Suite du récit fait par le . . . . . . de Nantes, par sa lettre du 15 novembre.

Nous avons parlé au capitaine, qui a été au combat comme d'autres; il nous a dit que les nègres pris, avouent qu'ils se battent pour le roi et le clergé; ils ont des pavillons blancs. Qui est-ce qui leur a enseigné ces maximes ? Malgré cela, il y a quelques lettres ici, où l'on dit que les boutiques commencent à se r'ouvrir, et qu'on croit que la revolte ne tardera pas à s'appaiser, et que plusieurs étoient rentrés dans leurs atteliers. Ces lettres sont du 6 octobre.

De l'Imprimerie du PATRIOTE FRANÇOIS, place du Théâtre Italien.